

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 169 accordant à M. Abdou Rahman Djama Hassen la concession définitive d'un terrain sis au quartier 2

n° 169

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 octobre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

«

Art. 1er

Il est fait concession définitive à M. Abdou Rahman Djama Hassen, employé au C.F.E, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise au Quartier 2, Avenue 3, Boulevard 18 et immatriculée au Livre Foncier du Territoire sous le numéro 701.

Art. 2

La mutation du Titre Foncier sera effectuée sur- {la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois, à compter de la date rendant exécution la présente délibération.

Art.3

Les formalités d'enregistrement et de Timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente,OMAR KAMII, WARSAMA.Le Secrétaire de la Commission Permanente,OMAR IBRAHIM HADOM.